

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT
SAÔNE-ET-LOIRE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
CRÊCHES-SUR-SAÔNE

SEANCE DU 2 OCTOBRE 2023

D2023-61
Décision modificative numéro 2
budget principal

Nombre de membres

Conseil	Présents	Ayant pris part à la délibération (avec pouvoirs)
23	18	23

Vote POUR	23
Vote CONTRE	0
Abstention	0

Date de la Convocation

27 septembre 2023

L'an deux mille vingt-trois et le deux octobre à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de Monsieur Christian JOLIVET, Maire.

Présents: Christian JOLIVET, Michel BERTHET, Céline CARREIRO, Jean-Luc PAQUELIER, Annick GUYON, Coralie SANGOY, Patrice DUPONT, Françoise CURAILLAT, Cyrille BOUCHY, Fabienne FARGEOT MENEZES, Nathalie DUMORD, Anthony MARASCO, Florie JAILLET, Ludovic MORAND. Marjolaine FRANÇAIS DUMONT, Rémi BESSON, Marie-Bénédicte LEBEGUE, Alain HOUDINET.

Absents Excusés :

Guy LONGEPierre a donné pouvoir à Michel BERTHET
Dominique RABILLOUD, a donné pouvoir à Jean-Luc PAQUELIER
Valérie BOUILLOUX a donné pouvoir à Nathalie DUMORD
Claire DE CROMBRUGGHE a donné pouvoir à Coralie SANGOY
Evan VIEILLESSE a donné pouvoir à Ludovic MORAND

Vu le budget principal,

Vu la délibération adoptant la décision modificative numéro 1 ;

Considérant qu'il convient d'ajouter des crédits dans la ligne budgétaire relative aux emprunts tant en fonctionnement qu'en investissement ;

Vu l'avis favorable de la commission finances du 28 septembre 2023,

VU la proposition de décision modificative proposée ci-dessous :

FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Chapitre	Article	Montant proposé	Chapitre	Article	Montant proposé
66 Charges financières	66111	300			
65 Autres charges de gestion courante	65888	-300			
Total		0	Total		0

INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Chapitre	Article	Montant proposé	Chapitre	Article	Montant proposé
16 Empruntd	1641	300			
21 Immobilisations corporelles	2111/212	-300			
Total		0	Total		0

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte la décision modificative numéro 2 telle que présentée ci-dessus.

La secrétaire de séance
Coralie SANGOY



Le Maire,
Christian JOLIVET



Acte contresigné le 9/10/23
Le Maire, Christian JOLIVET



Acte télétransmis au contrôle de légalité
le 6/10/23
Acte affiché le 6/10/23